Communiqué juillet 2025

Secteur de l'aide à l'enfance et à la famille

PLATTFORM

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

PLATT FORM

Aux gestionnaires et chargés de direction du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille

Contenu abordé dans ce communiqué

1. **Informations générales**
2. **Principes de fonctionnement** du nouveau portail
3. **Prérequis** avant le lancement
4. **Dates butoirs**
5. **Transition** vers le nouveau portail
6. **Points d'attention**
7. Ce que **le portail permet** et **ne permet pas**
8. Liens utiles et feuillet pour participants

Objectifs visés par ce communiqué

- Préparer progressivement le secteur à l'utilisation du nouveau portail
- Réussir la transition en tenant compte de toutes les parties prenantes du projet

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

1. Informations générales

Structures éligibles et ID Structure

- **Le financement** des formations par le MENJE **via** le **dispositif** de développement professionnel est garanti à condition d'**avoir un ID Structure** *(attribué par la division de la formation continue de l'Agence Qualité (anciennement par le SNJ) et sur demande de la structure).*
- **Chaque structure** d'un même gestionnaire a son **propre ID Structure**.

Personnes visées par le dispositif de développement professionnel

- les chargés de direction ou responsables de service ;
- le personnel encadrant des structures de l'éducation non formelle ou de l'aide à l'enfance et à la famille ;
- le personnel administratif, technique, de nettoyage et de cuisine directement rattaché à la structure qui dispose d'un ID Structure.

2. Principes de fonctionnement du nouveau portail

Un portail unique pour	Relié à MyGuichet.lu pour gérer	Suivi en temps réel des étapes importantes de la démarche
- consulter l'offre de formation ; - effectuer toutes les démarches liées à l'offre du dispositif ; - s'inscrire avec un seul identifiant, via MyGuichet.lu.	- l'inscription aux formations / coaching ; - le suivi des inscriptions ; - le suivi des informations concernant la formation / coaching ; - la réception du certificat de participation.	- chargé de direction et - participant.

PLATT FORM

3. Prérequis avant le lancement du portail Plattform'

Prérequis au niveau structure

Disposer d'un ID Structure
attribué par le SNJ / MENJE.

But

Être reconnu dans le dispositif afin de recevoir le Token (Code d'accès) de certification de l'espace professionnel MyGuichet.lu.

Prérequis au niveau chargé de direction et gestionnaire

1. disposer d'un produit d'identification :
   - un produit LuxTrust **ou**
   - une carte d'identité électronique luxembourgeoise (eID) **ou**
   - un moyen eIDAS d'un autre pays européen.
2. être enregistré sur MyGuichet.lu ;
3. créer son espace professionnel ;
4. disposer des données personnelles nécessaires des membres de son équipe ;
5. vérifier avec ses équipes :
   - qu'elles disposent d'un produit d'identification et d'un accès MyGuichet.lu ;
   - le cas échéant les informer des démarches à suivre ;
   - en annexe un feuillet pour accompagner vos équipes.

L'utilisation de l'application LuxTrust Mobile liée à votre banque est possible !

But

- accéder à MyGuichet.lu ;
- ouvrir un espace professionnel ;
- certifier l'espace professionnel de la formation continue ;
- inscrire ses équipes aux formations ;
- suivre les modifications liées à l'inscription ;
- recevoir et télécharger les certificats de participation des membres de l'équipe ou les enregistrer sur MyGuichet.lu dans ses documents.

RGPD : Est-ce que les salariés sont informés du traitement de leurs données ?

Données personnelles

- nom et prénom ;
- matricule ;
- email (professionnel de préférence) (obligatoire pour e-learning, fortement recommandé pour la communication directe avec les Agences de formation) ;
- no de téléphone (fortement recommandé pour la communication directe avec les Agences de formation) ;
- selon des critères d'éligibilité pour certaines formations, des données relatives à la vie professionnelle
  - qualification ;
  - expérience ;
  - ancienneté professionnelle.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Prérequis au niveau participant

1. disposer d'un produit d'identification :
   - un produit LuxTrust **ou**
   - une carte d'identité électronique luxembourgeoise (eID) **ou**
   - un moyen eIDAS d'un autre pays européen ;
2. être enregistré sur MyGuichet.lu.

But

- accéder à son espace privé MyGuichet.lu ;
- recevoir les communications liées à son inscription sur son espace privé MyGuichet.lu ;
- recevoir les certificats de participation sur son espace privé MyGuichet.lu.

4. Dates butoirs

Mois	Juillet					Août				Septembre					Octobre			
Semaine	1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2	3	4	5	1	2	3	4
Disposer d'un produit d'identification (chargés et gestionnaires)			■	■	■	■	■	■	■	■	■							
Disposer d'un produit d'identification (participant)			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Disposer des données de ses équipes			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
Démo via Teams au secteur									■		■	■	■					
Communiqué spécifique à l'espace professionnel										■								
Créer son espace professionnel											■	■	■					
Réception par courrier du Token (Code d'accès)														■				
Certifier l'espace pro et le partager															■	■		
Premières inscriptions sur Plattform'[1]																	■	■

5. Transition vers le nouveau portail

5.1 Principe

→ Le mode de fonctionnement reste inchangé pour toute formation débutée en 2025.
→ Nouvelles dispositions pour les formations débutant en 2026.

Formations du catalogue 2025

- restent visibles UNIQUEMENT sur www.formation.enfancejeunesse.lu et sur les sites des agences ;
- inscriptions directement auprès d'une des six agences comme jusque-là ;
- certificats délivrés comme jusque-là par l'agence qui organise la formation ;
- inscriptions avec ancien ID Structure.

Formations du catalogue 2026

- sont visibles dès le lancement du portail Plattform' ;
- sur www.plattform.lu[2] ;
- inscriptions dès le lancement du catalogue visé le 15/10/2025 ;
- inscriptions via MyGuichet.lu sur espace professionnel.

1. Exclusivement pour les formations 2026
2. Non visible à ce jour

5.2 Accompagnement dans la transition

→ Informations régulières sur l'avancée du projet.
→ Accompagnement dans les démarches à faire par le biais de plusieurs canaux de communication.

Sur le site
formation.enfancejeunesse.lu/plattform/

- vous trouverez les informations transmises dans ce communiqué et ses mises à jour ;
- les liens vers les tutoriels ;
- l'enregistrement d'une session de démonstration via teams avec ses questions et réponses.

4 sessions Teams

- Jeudi 28/08/2025 de 10:00 – 12:00
- Lundi 08/09/2025 de 14:00 – 16:00
- Mardi 23/09/2025 de 14:00 – 16:00
- Mercredi 01/10/2025 de 10:00 – 12:00

- démonstration : navigation site ;
- démonstration : créer son espace professionnel et le certifier ;
- démonstration : faire une inscription ;
- questions réponses.

Des communiqués via mail

selon le besoin.

6. Points d'attention

6.1 ID Structures secteur AEF

Le secteur AEF est particulier en ce sens que dans une structure **cohabitent plusieurs services** avec chacun un agrément et que **la gestion de plusieurs structures de même type est souvent centralisée**, dont notamment la gestion de la formation continue.

→ Par le passé, des **ID Structures** ont été attribués de manière générale à chaque gestionnaire (stationnaire, ambulatoire, personnel technique/administratif).
→ Cependant il est **souhaité d'identifier les structures/services qui ont un agréement AEF et qui sont éligibles au Dispositif** de développement professionnel.

Ainsi, nous avons contacté les structures et nous avons ensemble, dans le respect de l'organisation actuelle, décelé les ID Structures à donner à un responsable de formation pour les structures et services identifiés sous leur responsabilité. De ce fait, vous allez recevoir un courrier de notre part reprenant votre ID et les structures pour lesquelles cet ID est valable. Aucune action n'est requise de votre part.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

6.2 Données personnelles de vos salariés et RGPD

Le **Token de certification (Code d'accès) de l'espace professionnel** pour la gestion des démarches MyGuichet.lu est envoyé, selon les modalités convenues lors de la prise de contact, au chargé de direction ou responsable de service. En principe, il s'agit ici de la même personne qui a géré les formations jusqu'à maintenant. Si jamais la gestion des inscriptions venait à être modifiée, il faudra penser à adapter vos documents RGPD informant vos salariés d'un changement de traitement de leurs données.

N.B. Il faudra aussi rester vigilant à transmettre au terrain les informations nécessaires pour son organisation :

- suivi des informations / modifications liées à l'inscription (confirmation ou refus de la demande d'inscription, modification de date, lieu, heure, annulation de la formation) ;
- recevoir les certificats de participation.

6.3 Espace professionnel

Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour les points d'attention liés à ce sujet dans un communiqué spécifique. Ce communiqué abordera les points de droits, partage et responsabilités liés à l'accès MyGuichet.lu.

Principe de partage de l'espace professionnel

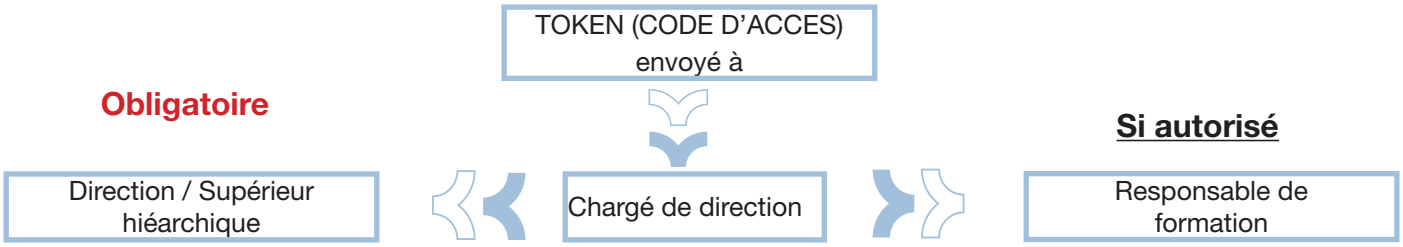

Chaque espace professionnel doit avoir deux administrateurs d'espace et doit donc être partagé avec sa direction ou tout autre supérieur hiérarchique.

Pourquoi ?
Les directions des structures doivent à tout moment pouvoir retirer les droits d'accès à une personne quittant l'entreprise.

7. Ce que le portail permet et ne permet pas

Ce que le Portail permet avec MyGuichet.lu	Ce que le Portail NE permet PAS avec MyGuichet.lu

- consulter et choisir sa formation sur UN seul et unique site ;
- partager facilement une formation choisie avec son chargé de direction ;
- l'inscription à toute offre du dispositif via UN seul accès ;
- notification systématique de tout changement lié à une inscription au participant et à la structure ;
- l'accès CENTRALISÉ pour la structure sur MyGuichet.lu aux
  - démarches réalisées ainsi que leur suivi ;
  - certificats de participation ;
  - avec recherche aisée par mot clé (nom, titre de la formation, etc.) ;
- l'accès CENTRALISÉ pour le participant sur MyGuichet.lu à ses certificats personnels.
	- l'accès à une base de données de la structure
	  - les données des participants doivent être saisies manuellement à chaque fois ;
	- l'inscription groupée :
	  - l'inscription de plusieurs membres de l'équipe à une même formation requiert une démarche MyGuichet.lu individu elle par participant ;
	  - les démarches sont toutefois duplicables ;
	- la gestion de fichiers de relevés de formation pour preuve du respect de la législation à fournir aux instances compétentes.
	  - Cette gestion reste inchangée[3].

3. Pour les structures qui ont rejoint récemment le Secteur, n'hésitez pas à nous contacter en cas de questions

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

8. Liens utiles

LuxTrust

→ Il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour commander un produit LuxTrust, indispensable pour les démarches en ligne :

https://luxtrust.com/fr/appli

→ Toutes les informations utiles concernant les autorités d'enregistrement LuxTrust sont disponibles ici :

https://luxtrust.com/fr/autorites-denregistrement

MyGuichet.lu

1. Premiers pas sur MyGuichet.lu :

   https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide/tutoriels/fonctionnalites-cles.html

   - s'enregistrer sur MyGuichet.lu ;
   - s'enregistrer sur MyGuichet.lu et créer un espace privé ;
   - s'enregistrer sur MyGuichet.lu et créer un espace professionnel ;
   - créer un espace professionnel.
2. Profitez de nombreux tutoriels, conçus pour vous guider pas à pas. Retrouvez le lien ci-dessous pour maîtriser facilement toutes les fonctionnalités de MyGuichet.lu :

   https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide/tutoriels.html
3. Consultez la rubrique d'aide, où vous trouverez rapidement des réponses aux questions les plus courantes :

   https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide.html
4. MyGuichet.lu possède également un Helpdesk qui fournit des informations générales sur les démarches administratives. Voici le numéro de téléphone joignable les jours ouvrables de 8h à 18h : (+352) 247 82 000.
   Attention : Le **Helpdesk** n'a pas accès aux dossiers déposés par votre structure auprès d'un organisme public luxembourgeois. En cas de questions spécifiques, celui-ci vous oriente vers l'administration compétente.

Division Formation Continue

La Division Formation Continue de l'Agence pour le développement de la Qualité dans les secteurs de l'Enfance et de la Jeunesse mettra également à disposition un Helpdesk permettant un soutien supplémentaire en cas de questions en lien avec le nouveau portail Plattform' à partir du **15/09/2025** :

Email : plattform@men.lu ou par Tél. : Le numéro vous sera communiqué en temps utile.